

LA RELATION INCESTUEUSE PERE-FILLE DANS LE CONTEXTE ALGERIEN

THE INCESTUOUS FATHER-DAUGHTER RELATIONSHIP IN THE ALGERIEN CONTEXT

Houda BOUZIDI

Maître assistante en psychologie clinique, département de psychologie, université de Mostaganem.

Abla ROUAG

Professeure de psychologie sociale, département de psychologie, université de Constantine 2.

Introduction

La problématique du corps féminin occupe le centre d'intérêt des recherches en sciences sociales et humaines. Au Maghreb, notamment en Algérie, la dynamique du corps féminin est massivement présente au sein de la famille. Le corps de la femme doit impérativement être protégé, car c'est à travers lui, que les hommes de cette famille préservent leur dignité. La fille algérienne se retrouve, en effet, face à une grande responsabilité, celle de préserver le nom de sa famille. Le premier concerné par cette sauvegarde est le père, étant donné qu'il soit le pilier de la famille ; à la fois celui qui protège et qu'on protège. Effectivement, l'image du père cristallise chez la fille algérienne plein de contradictions : la confiance et l'insécurité, l'amour et la haine, le désir et la peur...etc. La peur serait ainsi partagée des deux côtés : un père qui se voit menacé par un éventuel scandale, une fois que sa fille est pubère, et une fille qui se voit menacée dans sa liberté corporelle, étant obligée de se voiler quand elle atteint l'âge de la puberté.

La phase pubertaire que connaît la fille semble constituer un passage « problématique » dans la famille algérienne. Le fait que la fille acquiert la fonction sexuelle serait l'un des facteurs qui perturbent tout le fonctionnement familial. Cette émancipation corporelle est souvent non désirée par l'ensemble de la famille, mais surtout par les hommes de cette famille. Pourquoi ça dérange ? La fille est-elle perçue comme « sexuée » ? Si oui, comment peut-on expliquer cette perception sexualisée de la fille par les hommes de la famille si toutefois le système éducatif algérien dans son essence lutte contre l'inceste ?

Dans la société algérienne, de culture arabo-musulmane, la séparation entre homme et femme commence d'abord dans la cellule familiale. Les enfants des deux sexes sont très tôt séparés, bien avant la puberté. D'ailleurs, l'Islam ordonne de séparer frère et sœur à l'âge de dix ans. En ce qui concerne les pères, il n'y a aucune trace dans l'Islam qui incite à l'éloignement du père et de sa fille à un âge donné.

Il est certes que la relation père/fille ait connu, à l'heure actuelle, une ouverture dans les milieux urbains d'Algérie, où on assiste à une forme de libération dans l'éducation de la fille, comme celle du garçon. Ceci n'est pas le cas dans les familles traditionnelles (qui sont majoritaires) car elles restent conformistes et veillent à enseigner à leurs filles les valeurs et les mœurs du passé.

Concernant les pratiques éducatives que les familles traditionnelles algériennes transmettent à leurs filles, Radia Toualbi¹ (1984), répertorie quatre notions importantes : *aïb*, *horma*, *taâ* et *hachma*.² « *Hachma* signifie, ainsi que l'a noté A. Demeerseman³ (1967), « pudeur, modestie, réserve » (Demeerseman A, 1967, p. 220). Mais l'on peut retrouver ce terme employé de manière plus extensive dans le sens de honte (*âib*) qui, observe L. de Premare⁴ « ...est un sentiment d'angoisse et de culpabilité devant la faute ou le déshonneur ». (De Premare L., 1974/1975, p. 295 in Toualbi, *Ibid.*, p. 54). *Hachma* et *Aïb* sont deux notions qui doivent se compléter, selon Toualbi, par une attitude de soumission (*taâ*) totale au père.

Les études de cas que nous allons présenter dans cet article témoigneront de ce conformisme que revêt la relation père-fille en Algérie jusqu'au aujourd'hui.

« L'*Aïb* veut dire la honte, qui revoie d'emblée au tabou et à l'interdit religieux, mais aussi social. Est sacré tout ce qui se donne comme tel par les préceptes religieux mais aussi ce qui, par extension, renvoie à l'idée de pureté ...il faut voir dans la *horma* bien plus qu'un concept abstrait ; il représente au contraire un certain état d'esprit qui incite à une vigilance sociale constante, seule garante du respect des règles et de leur bon fonctionnement ». (Toualbi, *Ibid.*⁵)

L'esprit de *horma*⁶, implique tous les hommes de la famille dans la protection de toutes les femmes de cette même famille, y compris les cousines et un peu moins les sœurs de lait. Ainsi, chacune de ces femmes doit se comporter honorablement pour mériter cette protection.

En protégeant la femme (*horma*), l'homme algérien ne veut, en réalité, que se protéger lui-même des médisances d'autrui. La honte survient si quelqu'un parle d'une de ces femmes de façon inconsidérée. De plus, il est "*aïb*" (honteux) d'évoquer sa femme devant des hommes étrangers à la famille. Certains hommes disent, quand ils parlent de leurs femmes devant un étranger, « *dar hachek* »⁷). Or, le mot *hachek* est utilisé généralement lorsqu'on parle d'un animal, comme l'âne par exemple ou le chien. Aussi, le chien comme l'âne sont deux animaux connus par leur obéissance totale à l'homme. A cet effet, nous pourrions dire que la *horma* réunit plusieurs sens : l'un positif et l'autre négatif. Elle implique à la fois la protection des femmes mais aussi un esprit de dominance des hommes sur les femmes, ainsi qu'une volonté de possession et de soumission de celles-ci.

Enfin, la façon dont chacun aperçoit la *horma* se diffère d'un homme à l'autre selon le milieu dans lequel il évolue.

La séparation entre hommes et femmes est donc cruciale dans ce milieu traditionnel algérien. Le père en fait partie, il est "homme" et la fille doit garder distance et respect envers lui. Respect veut dire éloignement.

Sur la relation père-fille en Algérie, Frantz Fanon⁸ avait déjà écrit en 1959 : « L'analyse en profondeur montre que le père voit la femme dans sa fille. Inversement, la fille voit l'homme chez son père. L'interdiction est ici telle, les prohibitions sont à ce point inscrites au centre même de la personnalité que la coprésence elle-même devient insupportable ». (Fanon, 1959, p. 92 in Toualbi, *ibid.*, p. 58)⁹.

Fanon va loin dans son analyse jusqu'à qualifier cette relation père-fille d'incestueuse. Il parle également de l'existence d'un verrouillage par de multiples significations sexuelles (cité in Toualbi, *op.cit.*)¹⁰. Après l'indépendance de l'Algérie, Fanon considère que cette distance a disparu. Est-il réellement le cas ?

Auparavant, la fille algérienne traditionnelle n'avait pas le droit de s'allonger devant son père, ou encore de le regarder dans les yeux, et même d'élever la voix en sa présence. Tout cela est dans le but de préserver la *horma* de la maison, c'est-à-dire le respect que les femmes doivent montrer aux hommes de cette même famille. C'est aussi un autre sens parmi ceux qu'on puisse donner à l'esprit de *horma*.

Or, l'objectif n'est pas seulement de garder le respect c'est surtout prévenir toute tentative de séduction de la part de la fille envers son père. Paradoxalement, cette distance ancrée dans le système éducatif algérien serait elle-même source de provocation des actes d'inceste.

Les deux cas que nous présenterons dans cet article, ont été sélectionnés parmi d'autres cas victimes de viol avec lesquels nous avons travaillé pendant la réalisation de notre thèse de doctorat. Ces deux victimes de viol sont aussi victimes d'inceste. Lors de notre travail d'analyse des cas de notre thèse, nous avons pu enregistrer des particularités cliniques liées à l'expérience d'inceste, c'est à partir de là que nous avons décidé de tenter une analyse du lien père-fille dans le contexte algérien. Il importe de dire que, malgré l'ambition de décrire la relation père-fille, l'échantillon de deux cas reste restreint. Des études présentant un échantillon plus nombreux ou encore un échantillon limité mais dans un cadre thérapeutique seraient capables de mieux définir la nature de la relation père-fille. Nous ne les avons donc pas rencontrés dans un cadre thérapeutique, mais plutôt de recherche. L'objectif de la recherche est donc descriptif. Cependant, il est important aussi de signaler que nous avons fait plus d'une dizaine d'entretiens avec chacune d'entre elles, ce qui a rendu l'effet thérapeutique possible et a favorisé la libération de la parole chez les deux cas d'adolescentes victimes d'inceste.

Rappelons donc que l'objectif de cette étude est de décrire la nature du lien père-fille dans le contexte algérien, et ce, dans une situation exceptionnelle celle de l'inceste. Ce travail rentre dans un cadre de référence théorique de psychologie culturelle. La méthode du travail est la méthode clinique avec le recours à l'analyse clinique des entretiens semi-directifs.

Présentation des cas

Le premier cas : Aïcha

Au moment de notre enquête, Aïcha avait l'âge de 17 ans. Elle vivait avec sa famille, ses deux parents et ses frères et sœurs jusqu'à l'âge de 9 ans, lorsque sa mère décéda d'un cancer. Le père, imam de mosquée s'est remarié avec une femme qui, selon les dires d'Aïcha, s'est mise à la maltraiter de façon exagérée, ce qui l'a conduit à fuguer de la maison plusieurs fois et ce, depuis l'âge de 10 ans. Selon Aïcha, ses fugues répétées provoquèrent la colère de son père et devient de plus en plus agressif avec elle. En effet, après chaque retour à la maison, elle se fait frappée et maltraitée par ce dernier. A l'âge de 15 ans, elle fugue et fait l'objet d'un viol par un ami de son frère. Après l'enquête de la police et son retour à la maison, son père lui a demandé de coucher avec lui, puisque selon lui, sa fille lui revient de droit : "*Ah ! donc tu le fais avec un étranger et avec moi non ?*" dit-il à sa petite Aïcha. Cette demande émerge suite à la révélation par Aïcha de sa perte de virginité. Lorsqu'elle refuse de céder à la volonté de son père, ce dernier lui descend le pantalon avec violence et la pénètre par le doigt.

Analyse clinique

Le geste d'agression du père a eu lieu juste après le viol d'Aïcha par un étranger. Il nous semble que l'envie de conserver la virginité anatomique de sa fille, comme symbole de pureté et d'honneur familial, explique pourquoi ce père n'a pas tenté de la violer auparavant quand elle était encore vierge. Par ailleurs, la méthode par laquelle ce viol incestueux a été commis (digital) montre une volonté de torture. En effet, la violence dans laquelle ce geste d'agression a été commis renseigne sur l'envie de torture. En effet, le père était entrain de punir sa fille. Bessole ¹¹(2008) écrit très justement que « Le viol est un moyen terriblement efficace de la torture. ». (Bessoles, 2008)

Par ailleurs, la torture du père est accompagnée d'une volonté de possession du corps de sa fille. « *Tu l'as fait avec un étranger, et avec moi non?!* ». On peut parler ici de « *la possession de son corps* », comme le dit Susan Brownmiller (1975)¹² : « *c'est la négation de la forme élémentaire de la propriété privée. C'est-à-dire le droit naturel et inaliénable de tous les gens sur leur propre corps.* ». On peut également l'expliquer par ce que Loïc M. Villerbu (1995, p. 88)¹³ appelle « *rituel de domination* ». La maturité pubère de la fille expose le père non pas tant à ses désirs sexuels, qu'à une perte d'autorité, fussent-ils exprimés sous leur composante sexuelle. Loïc Villerbu (*Ibid.*) insiste sur la nécessité de délier scène sexuelle et abus d'autorité¹⁴.

L'apparition des seins, ainsi que les premières menstrues renseignent sur la maturité sexuelle de la fille, ce qui permettrait l'émergence chez la famille algérienne des angoisses autour de la perte de

virginité ou encore de tomber enceinte. Dans l'imaginaire familial, ce corps pubère peut, maintenant, attirer les regards des hommes étrangers. Cette perception de la fille « femme » dans la famille, peut elle-même conduire ces mêmes hommes à l'acte incestueux. Donc, il n'y a pas seulement, chez la famille, la peur de la honte provoquée par sa fille, mais semble-t-il l'envie aussi de la garder pour soi-même.

« C'est moi qui ai planté l'arbre, c'est à moi à goûter au premier fruit » drôle de retour au même dans cette phrase de ce père incestueux dont la primauté venait comme excuse et prétexte. Tabou de la virginité ou rite initiatique pour cet autre expliquant le nécessaire passage par le père avant que sa fille ne rencontrât les hommes. L'acte de défloration devenait-il initiatique ou sous couvert d'initiation, cachait-il d'inavouables désirs incestueux ? Le culturel comme le cultuel, en costume de sacrificiel ou de rites de passage, cachent bien souvent les figures de barbarie. » (Bessoles, 2000, p. 10)¹⁵

Dans le cas d'Aïcha l'envie du père de garder le corps de sa fille pour lui apparaît, dans un premier temps, dans la maltraitance corporelle et, dans un deuxième temps, dans le viol digital. Le principe commun entre ces deux comportements est d'humilier ce corps et le punir pour qu'il ne grandisse pas. Ce père incestueux semble ne pas accepter la puberté ou encore le passage de sa fille à l'âge pubère. La peur que son fantasme sorte à la réalité est vécue réellement, ce qui aurait provoqué sa violence.

Le corps pubère serait provocateur de la violence, en ce sens qu'il éveille les angoisses primaires autour de la perte d'objet chez le père. En effet, le père d'Aïcha aurait vécu la puberté de sa fille comme une perte imaginaire de l'amour père/fille au sens psychanalytique ou encore aurait vécu la peur de « perdre son autorité », selon Villerbu (*op.cit.*)¹⁶

Ce constat serait confirmé par l'attitude violente du père, quand il a appris que sa fille n'est plus vierge. Le corps de sa fille, devenant « corps de femme » mettrait à nu tous ses fantasmes incestueux.

Il est plausible que les frustrations sexuelles du père soient en relation avec le passage à l'acte, du fait de l'absence d'ouverture sur le monde des femmes. Le père, étant Imam, ne peut s'émanciper sexuellement et se trouve obligé de prendre une distance avec les femmes, d'où le détournement de la pulsion sur les objets présents sous sa domination.

En effet, suite à son viol par un étranger, Aïcha ne serait plus « perçue » comme enfant par son père. Dans la conception de son père, le corps d'Aïcha a acquis une caractéristique des adultes, puisqu'il a été consommé sexuellement dans le viol. C'est semble-t-il un corps capable de procurer du plaisir et puisqu'il est abîmé, par conséquent, il ne mérite plus d'être protégé. Sommes-nous donc devant une psychopathologie de la torture ?

L'excitation sexuelle que le père aurait voulu induire par la pénétration de sa fille par le doigt relèverait, dans ce cas, d'une composante d'un rite de domination : marquer sa fille de son empreinte, ou encore la marquer pour qu'enfin, elle revienne à lui. Le fait que l'acte aurait accompli

immédiatement après le viol d'un étranger, que le viol d'Aïcha par son père se soit passé alors qu'elle venait de perdre sa virginité, corroborerait cette hypothèse.

Pour Aïcha, la perte de l'hymen lors de son viol aurait engendré ce sentiment permanent de perte: « *Je suis cassée* »¹⁷. Ce qui, à son tour, engendre le sentiment de ne plus être comme avant et surtout d'être marquée définitivement par son père. Un marquage qui provoque chez elle un fort sentiment de honte ainsi que de culpabilité. La honte peut être liée au fantasme d'avoir le père au sens œdipien. Freud lie la honte à « *l'action des forces refoulantes destinées à lutter contre le surgissement des pulsions.* » (Freud in Tisseron, 1992, p.13)¹⁸.

La honte d'Aïcha serait aussi le résultat d'un long apprentissage. Il apparaît que pour elle, le fait de se faire belle provoquerait sa honte¹⁹: « *j'ai honte quand je m'habille comme toutes ces filles au centre, avec des jeans et tout* », nous dit elle. Cela serait en relation avec la transmission générationnelle de la honte. En effet, pour le père d'Aïcha, toute forme de mise en valeur de la féminité et du corps féminin est interdite en générant la honte. D'ailleurs, celui-ci avait interdit depuis toujours à Aïcha de s'habiller comme toutes les filles de son âge. À cet effet, tout ce qui est désiré est interdit. Plus encore, tout ce qui est désiré serait honteux. Tisseron (*Ibid.*)²⁰ explique comment la honte opère dans le système familial: « *L'enfant reprend les attitudes honnissuses de son parent privilégié à son égard. Tous les comportements d'un enfant peuvent ainsi devenir pour lui source de honte à partir du moment où ils sont confrontés à un parent qui les a rendus honteux.* ». (Tisseron, *Ibid.*, p.36)

Selon Ferenczi²¹, « l'enfant s'identifie à l'agresseur en devenant le parent de son parent en le maternant pour réparer ce qui l'a poussé à en faire une victime. Ce comportement se trouve chez les adolescentes victimes d'inceste ».

Nous déduisons qu'Aïcha a été élevée dans une maison où l'interdit portait sur tous les objets du plaisir. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle culpabilise toutes les fois qu'elle désire quelque chose. Or, ce désir ne semble pas toujours être reconnu par soi-même, il prendrait souvent le costume de la honte ou encore du dégoût par la formation réactionnelle.

Le deuxième cas : Sarah

Présentation du cas

Sarah est âgée de 17 ans. Elle a été adoptée par une famille d'accueil, alors qu'elle n'avait que cinq mois. A l'âge de 6 ans, ses parents ont divorcé. La situation économique difficile de la mère, avait obligé Sarah de partir vivre avec son père et sa grand-mère paternelle. Pendant des années, Sarah avait fait l'objet d'attouchements sexuels de la part de son père, sans que personne ne le sache.

A 14 ans, elle revient chez sa mère adoptive mais, dès son retour, elle apprend la vérité de ses origines inconnues. Choquée par cette révélation, Sarah fugue de la maison pour se retrouver au foyer d'accueil, dans lequel elle était auparavant. Elle est en fugue aussi après quelques mois de malaise. Elle passe par des moments d'errance dans la rue à Oran, où elle se fait violée par un alcoolique.

Analyse clinique

Rappelons que nous avons rencontré Sarah dans le cadre d'une étude sur le viol, et non pas sur l'inceste. Nous avons fait, en tout, onze entretiens avec elle, d'une durée s'étalant entre une heure et une heure et demi dans chaque entretien, et ce pendant une durée de presque un mois. Pendant nos entretiens prolongés avec elle, plus précisément lors de son huitième entretien, elle nous a confié son expérience d'inceste avec son père adoptif. Elle avait refoulé ces attouchements sexuels. L'effet thérapeutique des entretiens serait alors lié au fait d'avoir amené à la conscience ces souvenirs refoulés. Si Sarah avait réellement oublié ces attouchements, cela pourrait constituer une forme de déni, qui caractérise les traumatismes comme l'avait déjà avancé Freud (1939)²² ou encore un refoulement survenu à la conscience. (In Darves-Bornoz²³, 1996).

La répétition de ces attouchements a fait que le sentiment de peur qu'avait Sarah augmente de jour en jour. Vu que ces actes ont été commis avec toute discrétion et dans le secret, l'intime peut se confondre, chez Sarah, avec le secret. Par ailleurs, Sarah avait connu ce mode de relation secrète très précocement (à 6 ans), ce qui prédispose la personnalité à adopter un mode relationnel pathologique. Summit (1983)²⁴ parle justement du « syndrome d'accommodation », Teitelbaum (1996) de « syndrome d'adaptation » : « La répétition de l'abus apparaît comme une fatalité. L'enfant ne veut, nullement, devenir le destructeur de la famille, il continue de se taire. Quelquefois, l'enfant finit par accepter son destin, il va jusqu'à idéaliser son image et celle de l'abuseur et lui trouve des excuses. En cas de dévoilement, la rupture de la relation incestueuse peut même provoquer une décompensation et une menace de perte de l'identité, car l'enfant abusé très jeune ne connaît que ce type de relation. ». (Teitelbaum, 1996, p. 107)²⁵

Bessoles²⁶ explique cette passivité de la part de la victime d'inceste devant son agresseur et la répétition, une « pulsion d'emprise » : « *Telle une profanation du sacré, l'Autre (féminin) offre l'expérience la plus totalitaire aux pulsions d'emprise.* »

Il serait intéressant d'analyser pourquoi Sarah s'est tuée pendant toutes ces années sans parler. L'existence de l'amour œdipien du père adoptif pourrait expliquer ce silence.

Commentaire

D'un point de vue psychanalytique, nous pouvons envisager l'existence de ce désir œdipien. Rappelons que le lien qu'avait Sarah avec son père n'est pas un lien filiatif, du fait qu'elle ne soit pas sa vraie fille, mais il demeure un acte d'inceste, car il y a eu transgression d'un lien symbolique. Pour L. Razon (1996)²⁷ l'inceste est : « Un acte de transgression commis sur le corps d'une personne avec laquelle il existe une de parenté juridique ou psychique, c'est-à-dire un lien de sang et/ou un lien symbolique. Lien symbolique signifie lien qui rattache une personne à un tuteur un parent adoptif, un parrain, etc. »

La première fois, Sarah n'avait pas compris les attouchements de son père, mais elle savait, quelque part, que cela n'est pas acceptable socialement. Pendant le deuxième attouchement, le travail de mise au secret a commencé et la victime comprend dès lors que cet acte est interdit et qu'il fait honte. Les menaces de l'abuseur le confirment : « *il me l'a toujours répété : "si tu en parles à quelqu'un, je te tuerai toi et ta mère."* ». La victime n'était pas seulement obligée de garder le secret imposé par le père adoptif, mais contrainte de lui procurer du plaisir en le touchant. Tout cela a mis Sarah dans un rôle d'adulte alors qu'elle ne connaissait rien sur les plaisirs des adultes ni sur leurs significations. La mise au secret ainsi que le fait de mettre Sarah dans un rôle sexuel actif où elle devait toucher l'organe sexuel de son père toutes les fois qu'il le réclamait avaient mis son corps sous l'emprise et la domination d'un ascendant. Ferenczi (1982)²⁸ écrit que : « L'enfant se tait de peur de dévoiler le secret, mais en même temps, il se tait car il ne peut plus apprendre, de peur d'en apprendre trop. En fonction de l'incompréhension de la situation et surtout du pourquoi, l'enfant est incapable de symbolisation et de fantasmatisation. Les actes sexuels auxquels il a été amené à participer malgré lui, il devient aussi incapable de mentalisation. »

Selon Bauchet ; Dieu et Sorel (2012)²⁹, les familles « incestueuses » utilisent l'enfant pour régler les finalités et les conflits des adultes. Furniss³⁰ stipule alors que l'inceste relève soit d'un mécanisme qui évite les conflits émotionnels et sexuels, soit d'un mécanisme qui les régule. Le parent exerce ici un pouvoir excessif sur l'enfant. Tous les auteurs s'accordent que dans la famille incestueuse, l'enfant toujours se sacrifie pour sauver le couple, comme dans le cas de Sarah, elle a préféré le silence pour protéger sa mère.

Contrairement à Aïcha, qui pendant toute son enfance, avait subi des actes de violence, de maltraitance ainsi que de torture de la part de son père, Sarah n'avait eu que des cadeaux et des récompenses de son père adoptif : « *avant, il était tendre avec moi, il me ramenait toujours des cadeaux, il m'achetait toutes les choses que je voulais avoir...* ». Pour Loïk M. Villerbu (1995)³¹ : « l'agresseur se conduit dans une répétition ou une réitération qui suppose une mise en condition et dans ce cas au lieu des menaces des cadeaux sont présents. »

J. Noël³², dans son étude sur les adolescentes victimes d'inceste a relevé l'absence de l'incompréhension de la situation ressentie comme conflictuelle : « Bénéfices secondaires, argent, cadeaux comblent l'enfant victime et lui font miroiter un semblant de pouvoir sur l'abuseur » (Cité in Aboud & Maalim, 2007)

Chez Sarah, ces attouchements auraient engendré le sentiment d'avoir un « corps-objet », selon l'expression de Schweitzer (1990, p. 176)³³. Ce qui peut à son tour, augmenter les angoisses de la victime autour d'une perte réelle de son corps. C'est-à-dire avoir le sentiment de ne plus posséder son corps et qu'il ne lui appartient pas à cause d'une confusion entre les deux registres réel et imaginaire. À cause de son très jeune âge et de la situation d'abandon (par la mère) dont elle est victime, Sarah n'avait pas d'autres personnes qui la prennent en charge. Elle a été confiée à son père pour l'éduquer, c'est-à-dire que tout ce qu'advient de celui-ci serait normal et légitime.

La vulnérabilité de Sarah, de part son très jeune âge au moment des attouchements, ainsi que la situation imposée par le père, celle de l'introduire dans un rôle d'adulte, l'ont poussé à poser le questionnement sur son corps. Est-il son propre corps ou appartient-il à son père.

Après son viol par un étranger, à l'adolescence, Sarah a subi un changement réel disant physique dans son corps. En effet, suite à la perte de sa virginité son corps n'est plus le même. Or, il n'y a pas que le corps réel qui semble subir un tel changement chez Sarah. Il apparaît que même le corps idéal a été brisé lors de ce viol. Il s'agit de ce corps qu'elle voulait garder vierge, intact, intouchable et pur jusqu'au jour de son mariage, comme le veut la tradition. Enfin, l'image mentale du corps idéal peut être perturbée par l'altération du corps réel.

Précisons ici que l'image du corps est une configuration globale intégrant l'ensemble des représentations que l'individu a élaborées vis-à-vis de son propre corps à travers les expériences vitales. Cette image appartient à l'inconscient et contient de l'affectif. Chez Sarah celle-ci aurait été complètement touchée lors du viol et de l'inceste. Ce clivage entre le sentiment inconscient que son corps ne lui appartient pas et l'ensemble d'affects pénibles de dégoût et de saleté, qui marquent leur présence dans la vie émotionnelle de la victime, montre à quel point Sarah vit dans l'anxiété corporelle avec l'absence de toute forme de satisfaction. ³⁴ : « *J'étais petite et je ne comprenais pas, pour moi, c'était mon père et surtout que ma mère ne voulait pas de moi* ». Il apparaît donc que, pour Sarah, la non-distinction entre le bon et le mauvais, du à son jeune âge, est flagrante. « *pour moi, c'était mon père* », résume l'incapacité du sujet à dire non et surtout à comprendre l'interdit.

Selon Bauchet et al (*op.cit.*)³⁵, l'importance de cette vulnérabilité est de surcroit proportionnel au degré de proximité entre l'agresseur et la victime : se défendre devient d'autant plus difficile

quand l'enfant a pleinement confiance en l'adulte ou lorsqu'il en a besoin. On parle donc d'abus de pouvoir, et par extension d'abus sexuel.

Tant que l'image du corps est clivée, il n'y aurait aucune différenciation entre le dedans et le dehors chez le sujet. Ce dernier serait prisonnier de l'autre, incapable de maîtriser son corps.

Pour Sarah l'acte du viol n'a pas eu lieu par le père, mais les attouchements ont initié à cela à travers une réalisation partielle du fantasme du viol par le père. Le reste s'est fait à travers le viol, mais par un étranger, ce qui renvoie le sujet à ces premières frustrations. Selon Dolto³⁶, l'angoisse de viol est surmontée chez les filles grâce au renoncement sexuel conscient de la fille pour le sexe de son père. Ce renoncement n'est possible que si le comportement du père et des adultes de sexe masculin valorisés dans les relations interpersonnelles n'est ni séducteur ni équivoque à son égard.

Dans le cas de Sarah le comportement séducteur de son père aurait inhibé ce renoncement. Dans *Totem et Tabou* (1913)³⁷, Freud reconnaît que l'enfant désire l'inceste, mais cette envie est déclenchée par les désirs des parents eux-mêmes.

L'hypothèse disant que Sarah n'a pas renoncé à ce fantasme de viol par le père peut être plausible du fait du comportement séducteur, contraignant et abuseur de son père. En effet, ces actes répétés auraient causé la disparition de l'intimité de la victime, qui devient de plus en plus soumise aux autres.

Enfin, à travers l'analyse de ce lien père/fille, il apparaît que l'hypothèse de l'existence d'une frustration sexuelle est possible dans le cas du père de Sarah. Les attouchements ont commencé après le divorce de celui-ci avec sa femme. L'absence de l'épouse (pour le père de Sarah) qui répond aux besoins sexuels de son mari, ainsi de la mère (pour Sarah) qui protège sa fille sont deux facteurs qui auraient encouragé le passage à une relation incestueuse. L'approche systémique considère que l'inceste est dû à des problèmes familiaux. Bauchet et al. (*op.cit*)³⁸ écrivent que dans les familles incestueuses, le couple conjugal est souvent dysfonctionnant, avec des relations sexuelles insatisfaisantes.

Conclusion

De l'étude de ces deux adolescentes victimes d'inceste en Algérie, nous avons constaté l'ambiguïté qui enveloppe l'acte de l'inceste d'une façon générale. A travers le cas d'Aïcha, nous avons constaté que l'objectif du père était de marquer sa fille par son empreinte. Aussi, nous avons vu que cette pénétration est venue après la perte de la virginité d'Aïcha et non pas avant.

Pour le deuxième cas « Sarah », le corps est ressenti comme provocateur de l'autre (père et agresseur ensuite), porteur également de leur honte. Sarah s'est sentie sous l'emprise de son père adoptif pendant des années, ce qui aurait engendré, chez elle, le sentiment permanent d'appartenir à

l'autre « autoritaire ». Le viol est venu réaliser un autre rapport peut déterminer son devenir sexuel dans la passivité et la soumission totale à l'autre.

Enfin, il semble que, pour les deux pères de ces victimes, il s'agit de manipuler le corps de sa fille et de le mettre sous son emprise et sa domination. Nous n'avons pas pu rencontrer les pères, mais, selon les propos des victimes, il apparaît que le comportement de celui-ci est, dans les deux cas, ambivalent. Il se positionne entre l'obsession de sauvegarder le corps de sa fille pur, intact et entre le passage à l'inceste comme un moyen de réaliser un fantasme destructeur. Pour ce faire, il recourt à des mécanismes pathologiques comme l'incorporation du corps de sa fille et le déplacement de la pulsion d'emprise sur le sexuel. Dans le cas d'Aïcha, la domination se fait par la force, mais inversement, dans le cas de Sarah, c'est par l'emprise et l'accommodation. Enfin, chez les deux pères, la piste d'une frustration sexuelle reste à explorer.

La figure maternelle doit être présente dans la relation père/fille. La présence de la mère (présence réelle ou symbolique) est primordiale pour mettre fin aux fantasmes incestueux qui caractérisent surtout la période œdipienne.

Aussi, l'implication du père dans l'éducation de sa fille depuis ses premiers jours de la vie aide à construire un lien le plus sain possible. En effet, voir sa fille grandir en tant qu'acteur principal dans cette éducation permettrait la circulation d'un amour dit « normal » entre père et fille. Or, la séparation imposée par la culture traditionnelle algérienne serait responsable de cette perception de la fille « femme ». Par une formation réactionnelle, ce père peut percevoir sa fille comme une étrangère de lui. La distance entre les deux s'élargit avec l'âge ce qui donne lieu à l'apparition de l'inceste. Bauchet et al.,³⁹ précisent que dans l'inceste père-fille : « *Il s'agit souvent de pères qui se sont peu occupés de leur fille lors des trois premières années et n'ont pas participé aux soins physiques.* ».

Donc impliquer le père dans l'éducation de sa fille, lui permettrait de réaliser les progressions corporelles de sa fille et les accepter tout en restant dans l'exercice d'un pouvoir paternel légitime et non pas excessif.

Bibliographie

- Bauchet. P, Dieu. E & Sorel. O (2012). *Le système familial incestueux*. Consultée le 15 Juillet 2015 in www.reseauprevios.fr/ressources Janv. Fév. N° 22.
 - Bessoles. P. (2000). *Le meurtre du féminin, clinique du viol*. Paris : Editions Théétète.
 - Bessoles. P. (2008). *Le viol du féminin : Trauma sexuel et figures de l'emprise*. Paris : Editions Champ Social.
 - Bessoles. P. (2008). *Viol et Identité : un Génocide Individuel*. Paris : Collection Criminologie et Anthropologie Mjw Fedition.
-

- Brownmiller. S. (1975). *Against our will: Men, Women and Rape*. New York : Penguin
- Damiani. C. et Al. (1999). *Enfants victimes de violences sexuelles : quel devenir*. Revigny-sur-Ornain : Hommes et Perspectives/Martin Media.
- Darves-Bornoz. J. M (1996). *Syndromes traumatiques du viol et de l'inceste*. Paris : Masson.
- Ferenczi. S (1982). *Confusion du langage entre les adultes et l'enfant*. Ouvres complètes, Tome IV. Paris : Payot
- Freud. S. (2001). *Totem et Tabou*. Paris : Petite bibliothèque Payot
- Fanon. F. (1959). *L'an V de la révolution algérienne*. Paris : Maspero
- Razon. L. (1996). *Enigme de l'inceste du fantasme à la réalité*. Paris : Espace analytique
- Schweitzer. M. B. (1990). *Une psychologie du corps*. Paris : PUF. Psychologie d'aujourd'hui.
- Summit. R. (1983). *The child sexual abuse accommodation syndrome*. *Child Abuse Negl* 7 (2): 177-93.
- Teitelbaum-Hirsch. V. (1996). *L'enfance brisée. Abus sexuels*. Bruxelles : Labor Bruxelles.
- Tisseron. S (1992). *La honte : psychanalyse d'un lien social*. Paris : Dunod.
- Toualbi. R. (1984). *Les attitudes et les représentations du mariage chez la jeune fille Algérienne*. Alger : ENAL
- Villerbu, L. M. & al. (1995). « Stratégies criminelles de secret dans l'abus fait à l'enfant : à propos des attentats à la pudeur et viol par ascendant ». In Jean-Luc Viaux & al. (1995). *Psychologie légale clinique. Victimes : actes et silences*. Rouen : Presses Universitaires de Rouen.

Thèse

- Aboud. H & Maalim. s (2007). *Les effets immédiats de la violence sexuelle sur l'image de soi de l'enfant algérien*. Bibliothèque universitaire de l'université de Constantine 1. Disponible sur le site : bu.umc.edu.dz consultée le 4 novembre 2015.